

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 16/06/2016</p> <p>Date de publication : 30/06/2016</p>	<p>SÉANCE DU 23 JUIN 2016 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE (Président),</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT (jusqu'à la 7<sup>ème</sup> question), Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Guy DENIER, M. Alain DRAPEAU, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (jusqu'à la 7<sup>ème</sup> question), M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la 12<sup>ème</sup> question), M. Christian GRIMPRET, M. David BAUDON (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question) , M. Yann HÉLARY, M. Dominique GENSAC, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Vincent COPPOLANI, autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question) , Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la 11<sup>ème</sup> question), Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Magali GERMAIN (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), Mme Béragère GILLE, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 22<sup>ème</sup> question), Mme Anne-Laure JAUMOUILLE, M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET, Mme Catherine LÉONIDAS (jusqu'à la 7<sup>ème</sup> question), M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Aurélie MILIN, Mme Brigitte MOULARD (suppléante de M. Jean-Claude ARDOUIN, M. Éric PERRIN, M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU, Mme Martine RICHARD, Mme Salomé RUEL (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE, Mme Nicole THOREAU, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : M. Henri LAMBERT (à partir de la 8<sup>ème</sup> question) procuration à M. Christian PÉREZ, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 20<sup>ème</sup> question), M. Jean-Luc ALGAY procuration à M. Paul-Roland VINCENT, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (à partir de la 8<sup>ème</sup> question) procuration à M. Antoine GRAU, Vice-présidents, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 11<sup>ème</sup> question) procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, M. David BAUDON (à partir de la 20<sup>ème</sup> question) procuration à M. Vincent COPPOLANI, autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Brigitte BAUDRY procuration à Mme Nicole THOREAU, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Yves SEIGNEURIN, M. Patrick BOUFFET procuration à M. David BAUDON, Mme Sally CHADJAA (à partir de la 20<sup>ème</sup> question) procuration à M. Jacques PIERARD, M. Frédéric CHEKROUN procuration M. Michel SABATIER, M. Vincent DEMESTER (à partir de la 12<sup>ème</sup> question), Mme Nadège DÉsir, M. Philippe DURIEUX (à partir de la 20<sup>ème</sup> question), Mme Samira EL IDRISSE, Mme Patricia FRIOU procuration à M. Pierre MALBOSC, Mme Magali GERMAIN (à partir de la 20<sup>ème</sup> question) procuration à M. Jacques LEGET, M. Didier GESLIN procuration à M. Hervé PINEAU, M. Christian GUÉHO, M. Dominique HÉBERT procuration à M. Brahim JLALJI, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 23<sup>ème</sup> question) procuration à Mme. Sophorn GARGOULLAUD, M. Jonathan KUHN procuration à M. Denier, Mme Véronique LAFFARGUE procuration à M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Catherine LÉONIDAS (à partir de la 8<sup>ème</sup> question) procuration à M. Yann HÉLARY, M. Jean-Claude MORISSE procuration à M. David CARON, M. Michel ROBIN procuration à M. Pierre LE HÉNAFF, M. Pierre ROBIN, M. Didier ROBLIN procuration à Mme Aurélie MILIN, Mme Mathilde ROUSSEL procuration à Mme Anne-Laure JAUMOUILLE, Mme Salomé RUEL (à partir de la 20<sup>ème</sup> question) procuration à Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à Monsieur Éric PERRIN, M. Alain TUILLIÈRE procuration à Mme Martine VILLENAVE, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Loris PAVERNE,</p>		
Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	48	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	22	Suffrages exprimés :	70
		Pour l'adoption :	70
Nombre de votants :	70	Contre l'adoption :	0

N° 21

**Titre / MÉDIATHÈQUE D'AGGLOMÉRATION MICHEL-CRÉPEAU ET BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE LA ROCHELLE - GRATUITÉ RÉCIPROQUE - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Monsieur Coppolani expose qu'en mai 2013, l'Université de La Rochelle et la CDA ont signé une convention de partenariat d'une durée de 3 ans qui vient d'arriver à expiration.

Cette convention permet d'accorder la gratuité d'accès au réseau des médiathèques de la CDA délivrant la carte réseau à tous les étudiants inscrits à la bibliothèque universitaire de La Rochelle et ce jusqu'au 30 septembre de l'année universitaire suivante.

En contrepartie, la convention propose d'accorder l'accès gratuit à la bibliothèque universitaire de La Rochelle à tous les titulaires de la carte réseau CDA, âgés de 15 ans et plus. Quant à la validité de la carte délivrée par la bibliothèque de l'Université de La Rochelle, elle expire à la date de fin de validité de la carte réseau CDA.

La mise en place de cette convention a permis de favoriser la circulation et le brassage des publics et le travail autour de la complémentarité des collections documentaires entre les établissements.

Depuis sa mise en place, la bibliothèque universitaire estime entre 300 et 350 le nombre annuel d'utilisateurs bénéficiant de la gratuité grâce à ce dispositif. Quant à la médiathèque d'agglomération Michel-Crépeau, chaque année, parmi ses inscrits, elle estime entre 800 et 850 le nombre d'utilisateurs bénéficiant de la gratuité à ce titre.

Après délibération, le conseil communautaire décide :

- d'approuver les dispositions ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat précitée.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
LE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉ

Vincent COPPOLANI